

Programme de formation



Personnaliser SmartWip® pour son atelier- SW02

Acquérir un usage avancé du logiciel SmartWip®

Crée par
WIPSIM SAS

Personnaliser SmartWip® pour son atelier - SW02

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Personnaliser Smartwip en fonction de ses besoins,
- ✓ Ajuster les paramètres pour affiner le pilotage au quotidien,
- ✓ Comprendre l'interfaçage avec l'ERP.

Durée

Cette formation se déroule en 10 heures sur 1,5 journée.

Public

Le public concerné est : Chef de projet déploiement

Contenu

- › **Que peut-on modifier dans Smartwip® :**
 - › Eléments de configuration vs éléments de paramétrage,
 - › Les choix structurants à faire,
 - › Les différentes zones et leurs comportements.
- › **Modifier Smartwip® pour prendre les bonnes décisions:**
 - › Ajouter ou supprimer une opération,
 - › Personnaliser les cartes,
 - › Les paramètres et leur valeur,
- › **Un affichage qui correspond à mon quotidien :**
 - › Création de vues détaillées,
 - › Création de vues personnalisées,
 - › Choisir ses indicateurs.
- › **Interfacier Smartwip® avec mon ERP :**
 - › La synchronisation à partir d'un fichier,
 - › Où et comment récupérer les données,
 - › Mettre en forme les données.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Points forts

- › Apprentissage à partir du cas client.
- › Formateurs ayant une très forte expérience terrain (Références disponibles sur simple demande).

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Mise en situation

Tarif

Cette formation n'est dispensée qu'en intra-entreprise. Devis sur demande.

Renseignements, inscriptions et dates

Lucile Faure : 04.77.06.82.02

contact@wipsim.fr

www.wipsim.fr